



686, route 132 Ouest
Case postale 5025
Amqui (Québec) G5J 3S5
Tél. : 418 629-3433

CAMPING D'AMQUI INC.

RÈGLEMENTS

- Le poste d'accueil est ouvert de 7 h 30 à 22 h 30, sept jours par semaine;
- Surveillance de nuit 7 jours sur 7;
- Le couvre-feu est à 23 h. Tout bruit est donc interdit entre 23 h et 8 h;
- La vitesse maximale permise lorsque l'on circule sur le terrain est de 10 km/h;
- La circulation en quad est autorisée seulement pour se rendre à l'emplacement de séjour;
- Les véhicules des visiteurs sont interdits sur le site et ceux-ci doivent demeurer dans le stationnement payant à l'entrée du camping;
- Les voies de circulation doivent être laissées libres en tout temps;
- Respecter la signalisation routière;
- Ranger les bicyclettes dans les supports à vélo prévus à cette fin;
- Les feux sont permis. Ils doivent être allumés seulement aux endroits aménagés à cette fin;
- Les feux doivent être bien éteints avant de regagner sa tente ou sa roulotte;
- Il est strictement interdit de faire des feux d'artifice;
- Les campeurs qui désirent utiliser les blocs sanitaires pour des activités de groupe doivent faire la demande aux préposés au poste d'accueil;
- Les emplacements de camping doivent être tenus propres en tout temps;
- Les déchets et la récupération doivent être déposés dans les endroits prévus à cette fin; il est interdit de les brûler;
- Il est strictement interdit de déverser les «eaux grises» sur le terrain;
- Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse en tout temps, les excréments doivent obligatoirement être ramassés par le gardien de l'animal et les aboiements ne sont pas tolérés;
- Les animaux sont interdits dans les blocs sanitaires et dans la maison d'hébergement;
- Il est strictement interdit de fumer dans les blocs sanitaires et dans la maison d'hébergement;
- Il est interdit de prendre, de couper ou de briser les arbres;
- Les cordes à linge sont interdites, mais les séchoirs portatifs sont tolérés;
- Il est interdit de sous-louer l'emplacement ou de sous-louer les roulettes ou VR sans l'autorisation des préposés au poste d'accueil du camping;
- Tout changement d'emplacement doit être approuvé par les préposés au poste d'accueil;
- Le renouvellement d'un séjour doit être fait avant 11 h et celui-ci est possible si aucune réservation n'a été faite préalablement sur le site;
- L'heure de départ est fixée à 13 h;
- Toute dérogation au présent règlement entraînera l'expulsion du client en dehors du terrain, et ce, sans remboursement, ni dédommagement;
- Toute conduite jugée inacceptable par le personnel peut entraîner l'expulsion du client en dehors du terrain sans remboursement, ni dédommagement.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

LA DIRECTION
